

Quand la voix d'un homme se fait entendre

(Réaction de *L'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement* aux propos de Jean-Luc Litalien, publiés le 2 mars 2011)

Ce texte s'adresse à la population afin de lui offrir des informations avérées concernant la violence conjugale masculine et lui rappeler la légitimité des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants. Nous éviterons le piège d'ouvrir un débat avec un individu dont les opinions personnelles semblent aussi erronées que cristallisées.

Au Québec, heureusement, depuis les années 1970, cette violence est institutionnalisée et judiciaire puisque'elle est reconnue criminelle. Cela suppose que les hommes qui choisissent de commettre ce crime se retrouvent parfois « menottes aux poings ». A contrario, d'autres hommes choisissent plutôt de prêter main-forte en luttant contre ce fléau, par exemple en siégeant au conseil d'administration de nos refuges.

On peut difficilement qualifier de « complaisantes » les statistiques québécoises officielles qui statuent, année après année, que 85 % des victimes de violence conjugale sont des femmes, et que 17 d'entre elles seront assassinées. Ironiquement, dans les jours qui ont suivi la parution dudit texte, 3 femmes de moins de 30 ans ont péri aux mains de leur conjoint. Parions que ce sont ces comportements abjects qui « détruisent une cellule familiale » et non les services offerts aux femmes et aux enfants!

Par ailleurs, les critères d'admission de nos maisons sont définis et excluent évidemment une chute « dans un escalier public en l'absence du conjoint ». De plus, nul besoin pour les femmes qui se réfugient chez nous « d'inventer une petite histoire » puisque la leur est à ce point tragique que seul un dévoilement progressif la met au jour.

Caroline Boudreau

Monic Caron

Nancy Gough

Porte-parole de *L'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement*

<http://www.alliancegaspesienne.com>